

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du JEUDI 23 Mai 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

## ANGLÈTERRE.

De Londres, le 9 mai.

*Suite des débats de la chambre des communes.*

M. Windham s'éleve aussi avec force contre la motion de M. Grey. Je ne fais, dit-il, comment la considérer, ni par où l'attaquer. Une proposition pour une réforme parlementaire n'est men en elle-même; je n'y vois d'importance que pour ceux qui se proposent de propager & de mettre en pratique dans ce pays des principes qui ont récemment épouvanté toute l'Europe.

Il entra ensuite dans la discussion de ces nouveaux principes, & s'attacha à réfuter ces deux grandes propositions démocratiques, que tous les hommes sont égaux, & que la majorité des individus dans une société a un droit moral de gouverner. N'affectons pas, dit-il, un vrai mépris pour les théories métaphysiques. Les effets de la poudre à canon ne sont rien, comparés à ceux des opinions que j'attaque; elles ont détruit jusques dans ses fondemens la plus ferme monarchie qu'il y eût sur la terre.

S'il étoit vrai que la majorité eût le droit d'obliger la minorité, deux hommes qui en recotent un troisieme dans un bois, ont le droit de le voler & de l'égorger: & qu'il n'obtienne pas qu'il ne fait pas avec eux partie d'une même société; ils déclareront qu'ils sont de la même société, & comme ils forment la majorité, leur volonté deviendra justice. Les deux grandes colonnes sur lesquelles les nouveaux philosophes veulent fonder leur doctrine, sont les droits de l'homme & les droits de la majorité; mais ces droits sont également mal compris & mal appliqués au gouvernement... Si ces messieurs vouloient convertir cette proposition, *que tout gouvernement émane du peuple*, en celle-ci, *que tout gouvernement existe pour le peuple*, je me rangerois volontiers de leur avis....

M. Windham en vint ensuite à la réforme parlementaire. Tous les plans, dit-il, qui ont été proposés jusqu'ici ont été fondés sur ce qu'on appelle la théorie de la constitution, c'est-à-dire la constitution telle qu'elle devoit être. Pour moi, il m'est impossible de comprendre l'utilité de tant parler de la théorie d'une constitution qui n'existe qu'en pratique. On établit comme principe une proposition qui n'est pas même vraie comme fait, c'est que la chambre des communes doit représenter toute la nation. Si cela étoit, quel titre resteroit-il au roi & à la chambre des pairs?...

Il est clair que les pétitionnaires veulent une réforme. Ac-

cordez-leur ce qu'ils demandent, & arrêtez-les ensuite dans leurs prétentions, si vous le pouvez. Ils vous disent déjà que lorsque cette réforme aura lieu, les deux autres branches de la constitution ne seront qu'un grain de poussière dans la balance. Notre monarchie ressemble à une forteresse située sur le sommet d'une montagne: nos ennemis n'osent pas l'attaquer directement; ils ouvrent un chemin couvert sur les flancs de la montagne pour cacher leurs approches.

Les principes qui guident les promoteurs d'une réforme tendent évidemment à établir une pure démocratie. Si l'on assure au peuple ce qu'on appelle ses droits, le pouvoir du roi & celui des pairs sont anéantis; car ils ne seront plus qu'une usurpation sur les droits du peuple; nous suivrions nécessairement la marche des Français, & nous tomberions bientôt dans tous les désordres de l'anarchie qui les consume. Voyez avec quel mépris le peuple de France traite cette convention, qui est cependant l'œuvre de ses mains, la nation elle-même personnifiée. Nous pouvons bien calculer les mouvemens & les révolutions des corps célestes, mais non ceux de l'esprit humain. La nécessité seule peut nous autoriser à toucher à une constitution où la sûreté personnelle, la propriété & la liberté sont plus efficacement protégées que sous aucun gouvernement connu sur la terre. M. Windham conclut à ce que la motion fut rejetée.

Le débat fut terminé par un discours de M. Erskine, l'éloquent défenseur de Thomas Paine & de la liberté de la presse; il appuya, comme de raison, la motion de M. Grey. « On croiroit, dit-il, après avoir entendu l'honorable membre qui vient de parler, que l'auteur de la motion a proposé à la chambre une mesure funeste & désastreuse pour la nation. De quoi s'agit-il cependant? de nommer un comité pour examiner une pétition adressée à la chambre; & quelle est la nature de cette pétition? un simple exposé d'abus existans que personne ne peut contester. On n'a pas mis en avant la plus légère idée d'une représentation universelle; rien n'a été affirmé, que la nécessité de rétablir la chambre des communes dans ce repos d'égalité qui peut en faire la véritable image du peuple. Il est tems de penser sérieusement à exécuter une réforme que sollicitent puissamment la raison & l'intérêt: si vous n'y avez pas égard dans ce moment-ci, craignez que le peuple en masse ne renverse un jour un gouvernement qui méprise sa volonté, & qu'imitant un peuple voisin qui gémissoit depuis trop long-tems sous l'oppression, il n'attire sur notre patrie les calamités dont nous sommes les témoins ».

On n'a jamais prétendu que la chambre des communes soit soumise au contrôle du peuple; ce n'est pas du peuple qu'elle est émanée primitivement; elle s'est d'abord formée sur des principes de féodalité; le tems a accru par degrés son pouvoir, son indépendance & sa dignité, jusqu'à ce que, formant à la fin un contre-poids puissant à la prérogative, elle soit devenue la partie la plus salutaire de la constitution, & l'organe de la voix réelle du peuple. Telle étoit l'état de cette chambre sous Charles II, quand elle se montra si jalouse du pouvoir que vouloit s'arroger le monarque. Quelle est aujourd'hui sa situation? L'augmentation du revenu public a altéré tous les principes, & a mis le roi en état de faire par la corruption ce qu'il ne pouvoit faire par son autorité.

Après avoir établi que c'étoit la corruption du parlement qui avoit amené la guerre d'Amérique & la perte de ses colonies, il réfuta l'assertion de M. Windham, que les pétitionnaires n'avoient rien moins en vue qu'un changement total dans le gouvernement. Il répondit que le peuple anglois, accoutumé au respect des loix & au sentiment de la vraie liberté, ne devoit pas être comparé à des esclaves révoltés, qui, semblables à des animaux enchaînés, deviennent furieux en brisant leurs chaînes, & répandent par-tout la terreur & le carnage. Je ne doute point, ajouta-t-il, que ce peuple qu'on calomnie ne connoisse comme nous tous les maux de l'anarchie, & qu'il ne se soumette à tout pour les prévenir; mais la disposition paisible qu'il témoigne ne doit pas faire croire qu'il ne fera pas tous les efforts pour obtenir les changemens qu'il croira nécessaires à son bonheur. Il reconnoît la compétence de cette chambre pour les réformes qu'il desire, & c'est à votre sagesse même qu'il s'en rapporte pour les méditer & les accomplir.

Qu'on n'objecte pas les circonstances où nous nous trouvons. Jamais moment n'a été plus favorable que celui-ci, où le peuple, si sérieusement averti des dangers des innovations, loin de songer à imiter la France, seroit peut-être plus porté à tomber dans une extrémité contraire, & à rester en-deçà du but dans la crainte de le dépasser. Tentons donc une expérience salutaire; rendons à cette chambre le caractère populaire qu'elle a eu autrefois; qu'elle ne se borne plus à être le conseil du pouvoir exécutif, & qu'il ne reste plus rien qui puisse provoquer dans le peuple un esprit révolutionnaire.

Quand M. Erskine a cessé de parler, il étoit deux heures après minuit, M. Stanley proposa d'ajourner la question au lendemain. La motion ayant été mise aux voix, il y en eut 180 pour l'ajournement, & 109 contre.

#### PROVINCES-UNIES.

*De la Haye, le 12 mai.*

La seconde division des troupes hollandaises, commandée par le prince héréditaire d'Orange, & forte d'environ sept mille hommes, tant infanterie que cavalerie, étoit attendue le 9 mai à Anvers, dont la citadelle est actuellement occupée par une garnison hollandaise; & de-là ces troupes continueront leur marche pour l'armée combinée.

L'on écrit du quartier-général du corps de troupes détaché, sous les ordres du prince Frédéric d'Orange, actuellement à Courtrai, que le 5 mai les François avoient attaqué le poste de Rousbrugge; que, quoiqu'ils eussent avec eux de l'artillerie, & que nos troupes n'en eussent point, ils avoient été obligés de se retirer. Le lieutenant Labonté, du régiment de Waldeck, commandoit à ce poste. Le lendemain l'ennemi revint à la charge & attaqua en même tems le poste de Popperingue, où commandoit le major Uz, des hussards de Blanckenstein, qui se défendit parfaitement, ainsi que nos

troupes aux ordres du capitaine Hesselberg; mais enfin la trop grande supériorité de l'ennemi les força à se retirer sur Ypres. Le major Uz eut un cheval tué sous lui: du côté des Autrichiens, il est resté dix hommes sur la place, & de notre côté huit; de ce nombre un tambour. Le lieutenant Labonté, se voyant coupé d'Ypres, ne gagna cette ville qu'après un long détour & avec beaucoup de difficulté. Le même jour les François attaquèrent le poste de Neuf-Eglise, occupé par une compagnie du régiment de Laudon-Verd: il les chassa deux fois de ce village, leur tua 40 hommes, & n'en perdit qu'un seul de son côté (1).

#### FRANCE.

##### DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

*De Marseille, le 13 mai.*

(Extrait du Courier d'Avignon).

La situation de notre ville est représentée diversement. Voici les faits. Seyfres, procureur de la commune, vient d'être acquitté d'accusation & élargi; car sur vingt-un jurés huit l'ont déclaré en état d'accusation, & treize l'ont absous; cependant il reste détenu jusqu'à ce qu'on se soit assuré de la personne de deux citoyens impliqués dans la procédure.

Les frères Savon qu'on dit avoir fait plusieurs exécutions révolutionnaires, & qui étoient connus pour les chefs du parti populaire, sont toujours détenus; ils sont déclarés en état d'accusation par le juré; ils vont être jugés au premier jour.

Le 8 de ce mois, les sections, assistées du district & de la municipalité, rétablirent le tribunal populaire, cassé par l'arrêté des commissaires conventionnels, Moyse Bayle & Boiffet.

*De Paris, le 23 mai.*

La convention nationale ayant levé le sursis accordé au général Miaczinski, il a subi hier son jugement sur la place de la Révolution, ci-devant Louis XV. Il paroît que, d'après la démarche qu'on lui avoit suggérée, il ne s'attendoit pas à un aussi triste sort. On en peut juger par la lettre qu'il a fait afficher, ces jours derniers, dans tout Paris. Elle est ainsi conçue:

*Mes frères & concitoyens,*

« Ma tête alloit tomber; je n'ai pas tremblé. Mon honneur, mes principes & les intérêts de la république ont ajouté à ma fermeté; mais une chose plus sensible que la mort même, c'est votre estime. La joie que vous avez témoignée au sursis qui m'a été accordé, m'a arraché des larmes, & des larmes! Lorsque les dignes représentans d'un peuple libre seront éclairés sur ma conduite, & me rendront la confiance que j'ai tant de fois méritée par les sacrifices de ma fortune & de ma vie, mou sang, la dernière goutte de mon sang, sera encore à vous; je le verserai avec plaisir pour les intérêts de la république, & pour soutenir les droits sacrés, au Nord, au Midi, sur le Rhin, dans la Vendée, par-tout, peuple généreux, où vous aurez des ennemis ».

*Signé, le général MIACZINSKI.*

Il est mort avec beaucoup de fermeté: monté sur l'échafaud, il s'est écrié plusieurs fois: *Vive la nation!*

Des lettres de Vienne, en date du 8 mai, annoncent que

(1) On peut, en faisant le rapprochement de cette relation extraite de papiers étrangers, avec celle envoyée par les commissaires de la convention nationale, juger combien peu il est permis à ces feuilles d'être véridiques & impartiales.

Dumouriez doit arriver incessamment dans cette ville : déjà ses logemens sont retenus.

Le fameux voyageur aérien Blanchard, soupçonné d'être d'intelligence avec les Jacobins de Paris, a été enfermé dans la forteresse de Kuffein.

On assure que le résultat des conférences tenues à Anvers il y a près de deux mois, a été une promesse authentique & réciproque de la part des puissances coalisées, de continuer la guerre avec toute la vigueur possible, & de ne traiter de la paix que de concert.

#### COMMUNE DE PARIS.

Du 21 mai.

Bou langer avoit, dans la séance d'hier, offert sa démission de la place de commandant-général provisoire de la garde parisienne; ce soir, après une légère discussion, le conseil a arrêté qu'il acceptoit sa démission, & que demain les sections seroient extraordinairement convoquées à l'effet de procéder à son remplacement. Pache a fait sentir la nécessité de fixer un mode d'élection; il n'a pas voulu qu'on soumit l'alternat à la discussion des sections. « Ce seroit, a-t-il dit, vouloir y jeter la pomme de discorde & fédéraliser Paris ». Le conseil frappé de ces observations, & considérant que les marches de la commune sont encore teintes du sang du dernier alternateur, a adopté la question préalable sur l'élection par alternat du commandant-général.

Léonard Bourdon, député à la convention nationale, a eu la parole: « Citoyens, Roland, les journaux & des députés même de la convention cherchent à jeter entre vous & les départemens des semences de haine & de division; ils peignent Paris comme voulant afferir le despotisme par la suprématie municipale; mais les départemens n'ont pas pris le change; je leur ai fait sentir la vérité, & ils ont reconnu sans peine que Paris, qui ne s'étoit soutenu que par les sacrifices depuis la révolution; que Paris, qui avoit tout fait pour la liberté, & qui en avoit jeté les premiers fondemens le 14 juillet & le 10 août, étoit toujours l'ennemi des tyrans & de la tyrannie. Bourdon a ensuite donné lecture d'une lettre de Lons-le-Saunier. Les sans-culottes de cette ville n'ont jamais cru tout ce qu'on a publié contre la commune de Paris; pleins de respect pour ses vertus civiques, ils finissent par lui jurer union & fraternité. A cette lettre en étoient jointes deux autres du citoyen Vernier, député à la convention nationale; on y accuse la commune de Paris de méditer l'expulsion de plusieurs représentans du peuple, & de vouloir rivaliser d'autorité avec la convention. Léonard a déposé ces lettres sur le bureau; & d'après le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil-général en a arrêté l'impression & l'envoi de douze exemplaires au citoyen Vernier, pour toute réponse à ces calomnies. Le comité de correspondance répondra aux freres de Lons-le-Saunier.

La section des Marchés, ci-devant des Halles, indignée de voir le conseil en butte à la persécution, est venue se rallier autour de lui, & déclarer d'une manière solennelle que toujours il avoit bien mérité de la patrie.

#### CONVENTION NATIONALE.

Lettre du général de brigade Chalbos au ministre de la guerre.

Fontenay-le-Peuple, le 16 mai.

#### CITOYEN MINISTRE,

La victoire la plus complete vient de couronner les armes de la liberté dans les plaines de Fontenay-le-Peuple, & ce dernier succès porte une blessure profonde au monstre qui déchiroit, qui dévorait cette partie de la république.

J'ai été averti à midi que l'armée des révoltés descendoit

des côtes qui terminent la plaine à une demi-lieue de la route de Châteignerai. Le général de brigade Beaufranchel, Dayal, commandant l'armée de la Vendée, étant partis à sept heures avec le représentant du peuple Augois, pour Luçon, où les affaires de la république les avoient appelés, j'ai fait sortir mon armée; je l'ai disposée de manière à couvrir la ville contre les diverses attaques que je pressentois; j'ai mis toute mon infanterie du centre aux ordres de l'adjudant-général Sandot.

L'infanterie composant mon aile droite étant commandée par le citoyen Dufour, capitaine au 84<sup>e</sup>. régiment, je me suis porté à la tête de ma cavalerie; la horde de brigands se répandoit dans la plaine, protégée par son artillerie nombreuse & bien servie. J'ai voulu la charger en flanc; ce mouvement ne m'a pas réussi. J'ai laissé deux escadrons aux ordres du chef de brigade & de l'état-major de l'armée, Nouvion, pour le tenter de nouveau, & gagnant avec le reste de ma cavalerie les derrières de leur colonne, nous avons attaqué l'ennemi sur ces deux points, avec une telle impétuosité que près de 400 des leurs sont restés sur le champ de bataille. Nouvion a eu son cheval tué sous lui dans la plus grande chaleur de l'action, que son courage ferme & éclairé n'a pas peu contribué à décider, & Constantin Fauchet, l'un de mes adjoints, qui chargeoit avec lui, enveloppé par ces brigands, a reçu un coup de poignard à la cuisse, & a eu son cheval frappé à la tête d'un coup de bayonnette.

Le désordre que je venois de jeter dans la tourbe des brigands, m'a donné l'idée de me porter, ventre à terre, sur partie de leur artillerie, dont je me suis emparé à la pointe du sabre. L'infanterie m'a bien secondé dans tous mes mouvemens, & elle a chargé avec un ordre & une impétuosité admirable.

J'ai poursuivi ces scélérats jusqu'à Bannir, distante de 5000 toises du champ de bataille, où ils ont laissé 16 pieces de canon, leurs caissons, & un très-grand nombre de charriots chargés de munitions de guerre en tout genre, & de vin, d'eau-de-vie, de tentes, de viande, de toiles, &c.

Cette affaire nous a coûté 10 hommes & plusieurs blessés; les ennemis en ont perdu près de 600, tant sur le champ de bataille que dans leur déroute.

Signé, le général de brigade, CHALBOS,

Nota. J'ai fait environ 80 prisonniers.

(Présidence du citoyen Isnard).

Suite de la séance du mardi 21 mai.

Voici, par extrait, la suite du rapport des commissaires sur Miaczinski. — Lacroix, instruit que ce général l'avoit inculpé, voulut converser avec lui, en présence des commissaires: il se rendit dans sa prison, & lui adressa diverses interpellations, en observant qu'il n'avoit jamais eu de conférence particulière avec lui. Je l'ai dit, répartit le général, je ne m'en dédirai pas; laissez-moi tranquille, j'ai mal à la tête. Miaczinski indiqua ensuite le citoyen Letellier, pour lui avoir parlé d'une fabrication de faux assignats, dans laquelle Lacroix pouvoit être impliqué. Letellier, commissaire de police de la section du Pont-Neuf, entendu par le comité de sûreté générale, a nié les assertions du général. Dans une seconde visite, les commissaires obtinrent de Miaczinski une longue déclaration par écrit. Voici quelques fragmens de cette piece: « Le citoyen Lacroix voyoit trop, & plus souvent que moi, Dumouriez; Lacroix a de l'esprit; il auroit pu s'apercevoir de la trahison, & recueillir quelques mots, comme moi, qui m'ont paru dans les tems d'une insouciance. & aujourd'hui ils paroissent d'une très-grande impor-

ance. Il obéissoit aveuglément à Dumouriez : sur le mensonge que Dumouriez lui dit que Miranda n'a pas eu ordre d'attaquer, sans vérifier le fait, il mit Miranda en état d'arrestation. Moi, je suis victime, parce qu'il falloit piacer comme maréchal-de-camp le citoyen Lapallière. Si j'eusse été ami de Dumouriez, j'aurois eu des amis, & sorti victorieux. — Westerman, la créature de Dumouriez, qui a tant fait pour lui, a dû trouver des amis de ce traitre dans la convention même. . . . Lacroix m'avoit proposé de partager avec lui tout ce que je pourrois prendre dans le pays; il me demanda du linge de table à prendre dans l'abbaye de Boffard; Lacroix n'a pas eu de linge, & je n'ai rien partagé avec lui. Lapallière me dit un jour que Dampierre avoit tiré 300 louis des pillages dans l'arrondissement où je commandois; cet argent, je parie qu'il se partageoit dans cette société. . . . A Bruxelles, j'avois invité à dîner le sieur Biron, officier réformé au régiment de Clairfayt; après avoir disputé sur quelques principes, lui, qui n'étoit pas dans les miens, me dit que nous devions être attaqués, que nous serions forcés d'évacuer la Belgique : je lui ai répondu que nous sommes assez forts pour disputer ce pays. Il me dit à son tour que les choses sont arrangées de manière que nous, François, rentrerons chez nous. Pour lors je lui demandai de me dire ce qu'il pensoit sur cette affaire, & si les Autrichiens se contenteroient de nous avoir conduits chez nous; il me répondit : *Pour le moment, oui*; mais ils mettront sur la frontière des forces imposantes pour empêcher les François d'y revenir, si l'envie les prenoit. Alors je lui ai dit : Nous serons donc tranquilles chacun chez soi. Oh! dit-il, pour cela non; car on vous suscitera des troubles, la guerre civile; & vous ne vous en apercevrez que lorsque le danger sera à son comble; & par-dessus tout encore, l'assemblée sera divisée, & alors les Prussiens & Autrichiens tomberont sur vous, &c. &c.

Nous ne ferons pas connoître les diverses propositions qui ont suivi la lecture de cette piece, dont le style montre un étranger, & les assertions un coupable : nous avons rapporté hier les décisions intervenues sur cette affaire.

Les volontaires de la section de Bon-Conseil, prêts à partir pour la Vendée, défilent dans la salle, & sont couverts d'applaudissemens.

Le conseil-exécutif écrit que Kellermann, nommé commandant en chef des armées des Alpes & d'Italie, doit provisoirement commander celle des côtes de la Rochelle, pour présider à son organisation.

Collot-d'Herbois observe qu'un seul homme ne peut se charger de la défense de toute la frontière des Alpes. La convention charge son comité de salut public d'examiner les réflexions de Collot, & cependant elle ratifie la nomination provisoire de Kellermann pour les côtes de la Rochelle, & autorise le ministre à délivrer des lettres de service aux citoyens composant les nouveaux états-majors.

Le général Canclous écrit de Nantes, en date du 16 mai, que les rebelles ont été battus vers la forêt de Princé; on leur a tué 20 hommes & fait 30 prisonniers, parmi lesquels un de leurs chefs qui a été fusillé.

Séance du mercredi 22 mai.

Le citoyen Maulde, ex-ministre de la république à la Haye, soupçonné de connivence avec le traitre Dumouriez, a été mis en arrestation. Le comité de sûreté générale, chargé d'examiner sa conduite, déclare, par l'organe de Maure, que

cet agent n'a eu d'autres correspondances avec Dumouriez que celles qu'exigeoit la mission, & que d'ailleurs il a montré, dans sa carrière diplomatique, beaucoup de zèle & d'intelligence. Le comité propose donc de faire mettre en liberté le citoyen Maulde. Bassal demande l'ajournement, jusqu'à ce qu'on ait pris des renseignemens sur le dernier voyage de Maulde à Londres. La motion de Bassal est décrétée.

Sur le rapport des comités d'instruction & des finances, la convention excepte des diverses dispositions sur les pensions, les traitemens des membres de l'académie des sciences : ces traitemens continueront d'être payés comme par le passé.

Le ministre de la guerre donne communication d'une lettre de Custine, datée du quartier-général de Weissenbourg le 18 mai : dans cette dépêche, qui est très-détaillée, le général dit qu'avant de s'éloigner de cette frontière, & craignant que les ennemis ne profitassent du changement de général, il a pris la résolution d'exécuter avant le temps un projet qu'il avoit fortement conçu, & qui avoit pour but d'enlever un corps ennemi de 7 à 8 mille hommes, dans les environs de Rheinxabern : cette résolution ayant été communiquée aux commissaires de la convention, le 17 de ce mois fut choisi pour l'action; le général Houchard devoit agir avec l'armée de la Moselle, le général Pully avec un corps des Vosges, & la garnison de Laadau garder les bords du canal, tandis que Custine donneroit du centre avec une forte réserve, garnie de cavalerie & d'artillerie. Tous ces corps se mettent en mouvement; quelques difficultés imprévues & impossibles de prévoir dérangent le concert de leur marche; cependant l'ennemi est en présence, on l'attaque avec intrépidité; l'artillerie produit un prodigieux effet; les Autrichiens sont défaits; mais la lâcheté de quelques compagnies jettent le désordre dans certaines parties; Custine accourt, il veut rallier les fuyards, il est accueilli par une décharge; il fait de nouveaux efforts, une seconde décharge est dirigée contre lui. Ces lâches avoient été entraînés par des hommes suspects qui criaient : *sauve qui peut, on nous trahit*; le citoyen Perregau, lieutenant-colonel d'un bataillon du Doubs, soupçonné d'avoir pris part à cette infamie, a été arrêté; il s'est brûlé la cervelle.

Le succès de cette expédition qui devoit être si glorieuse, s'est réduit à la prise d'une piece de canon, & à quelques prisonniers faits sur l'ennemi, qui a perdu d'ailleurs beaucoup de monde. Notre perte, qui s'élève à environ 120 hommes, porte presque toute entière sur la cavalerie. Custine en annonçant qu'il est attaqué de coliques violentes, & qu'il ne peut partir pour la Flandre que le 21, déclare que la conduite des armées du Rhin & de la Moselle est au-dessus pour en convenir lui-même; il fait le plus grand éloge de sang-froid & du coup-d'oeil du général Dikmann, & demande le brevet de général de division pour le général de brigade Landremont, qui a supérieurement conduit l'avant-garde dans cette dernière action.

Custine ajoute dans sa lettre, que des déserteurs prussiens ont appris qu'une grande action avoit eu lieu à Mayence le 6 de ce mois : on évalue la perte des Autrichiens & Hessois à 12 mille; ce qui est certain, c'est qu'on a vu des fuyards à Worms & jusqu'à 9 lieues de Mayence. Bien loin d'avoir commencé le siège de cette dernière ville, les ennemis ne sont pas maîtres encore d'un seul village à 600 toises de Castel.

( La suite à demain )